L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARDY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. J. Spear, 74 rue de Chartres—Marchandises sèches.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille Levée—Chaussures et marchandises sèches.

Par G. Lesumont, Blache & Co, 69 rue Chartres—Chaussures—aussi, poiles et boches avariées—aussi, marchandises sèches—aussi, tapis avariés (ordre des gardiens du port)—aussi, gants chevreau avariés, pour l'imtees.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levée, No 36—Poivre noir, fromage de Gruyère, porto, cannelle, épices, &c.

La Louisiane et ses intérêts.

LE SUCRE.

Laissant de côté les considérations politiques qui font de la Louisiane un des Etats les plus importants de l'Union et rendent indissolubles les liens qui l'attachent aux autres Etats de la vallée du Mississippi, nous entrerons de plein pied dans la discussion de ses intérêts agricoles et commerciaux et nous commencerons par le premier de ses produits, celui qui constitue la plus grande richesse de son sol — le sucre.

Le nombre des plantations sucrières en Louisiane est actuellement de 1308 dont 992 ont des sucreries mues par la vapeur. Depuis 1849, en exceptant l'année funeste de 1856, la récolte a toujours dépassé 200,000 boucauts et a représenté en moyenne une valeur de dix-huit millions de piastres. La récolte maximum a été celle de 1853 qui a donné 449,324 boucauts ou près de 500 millions de livres au prix moyen de $35 le boucaut, mais la plus forte valeur produite a été celle de 1858, où 362,296 boucauts, au prix moyen de $69, ont rapporté $24,998,424. On peut prendre l'année 1859 comme une année moyenne et baser les raisonnements sur les chiffres suivants: 221,840 boucauts, pesant en moyenne 1150 livres, ce qui donne un poids total de 255,115,750 livres, et vendus au prix moyen de $82 par boucaut ont produit une valeur de $18,190,880. Si nous ajoutons à ce chiffre la valeur de 17,858,100 gallons ou environ 313,000 barils de mélasse, au prix moyen de 35 cents, ce qui produit $6,250,335 nous avons un total de $24,441,215 pour la valeur du sucre et de la mélasse de la Louisiane — soit vingt-deux millions et demi en moyenne.

Nous avons maintenant à examiner la question de consommation. Dans quelle proportion la consommation se répartit-elle entre le Nord et le Sud, et quelles sont les conditions de la concurrence par rapport au sucre importé de l'île de Cube. On sait que d'après le tarif actuel, les sucres importés sont frappés d'un droit de 24 pour cent.

Suivant un tableau annuel dressé par le *Shipping and Commercial List* de New-York, les importations de sucre étranger aux Etats-Unis pour l'année qui a fini le 31 décembre 1859, ont été de 262,829 tonneaux (équivalant à 490,611 boucauts de 1280 livres) sur lesquels la consommation de 1859 a pris 239,031 tonneaux. La consommation totale du sucre de canne importé et domestique a été de 431,184 tonneaux sans compter 12,000 tonneaux environ de sucre manufacturé avec des mélasses et environ 27,000 tonneaux de sucre d'érable. En ajoutant à ces divers chiffres 8500 tonneaux pour la consommation de l'Oregon et de la Californie, on trouve qu'on a consommé aux Etats-Unis en 1859 478,737 tonneaux de sucre de tout genre ce qui correspond à 893,642 boucauts de 1200 livres chacun et donne en livres 1,072,370,880. En évaluant la population à trente millions on obtient comme moyenne annuelle de la consommation 36 livres par personne (en comprenant les esclaves). La proportion du sucre de la Louisiane ressort des chiffres suivants:

Total de la consommation, livres 1,072,376,880
Sucre de la Louisiane 255,115,750
Sucre étranger ou d'érable 817,255,130

La question est maintenant de savoir comment se répartit la consommation du sucre de la Louisiane entre le Nord et le Sud, et de voir si, en cas de rupture de la Confédération, nous aurions chez nos voisins du Sud une consommation suffisante. Nous venons de voir que la moyenne de la consommation est de 36 livres par personne, en comptant sur 30 millions d'habitants; il faut déduire de ces 30 millions les quatre millions d'esclaves du Sud, auxquels on n'a pas l'habitude de donner du sucre pour ordinaire, et la proportion doit être établie entre les 18 millions d'habitants du Nord d'une part, et les huit millions de blancs du Sud. Si la Confédération du Nord affranchissait de tout droit les sucres étrangers, il faudrait que celle du Sud garantit par un tarif protecteur au moins le monopole de ses huit millions de consommateurs. A 35 livres par tête, ils pourraient facilement consommer 280 millions de livres.

Dans l'état actuel des choses, il est loin d'en être ainsi, et voici les données que nous trouvons sur l'emploi de notre récolte de l'année dernière.

Le stock sur place, à la fin de la saison précédente, était de 10,000 boucauts et la récolte de 221,840, ce qui a donné à disposer d'un total de 231,840 boucauts. Les expéditions hors de l'Etat par la voie de mer, soit de la Nouvelle-Orléans, soit des Attakapas, ont été de 46,417 boucauts, la consommation de la ville et du voisinage est évaluée à 30,000, on a pris pour le raffinage dans l'Etat, 8000, et environ 13,000 pour le remplissage des boucauts expédiés; enfin il restait sur place au 1er septembre 1000 boucauts. Ce qui laisse pour la quantité expédiée aux Etats de l'Ouest par le fleuve, 134,123 boucauts.

Sur les expéditions par la voie de mer, voici les détails que nous trouvons:

Ports.	Bouc. sucre.	Barils mél.
New York	17,670	38,788
Philadelphie	4,593	9,541
Providence et Bristol		1,515
Boston	993	7,571
	23,256	57,421

Les ports du Nord ne reçoivent donc de nous que 23,256 boucauts de sucre et 57,421 barils de mélasse. Le surplus se répartit entre Mobile, Pensacole, Savannah, Charleston, etc.

Comme on le voit, la plus forte consommation de notre sucre est dans les Etats de la vallée du Mississipi, auxquels nous avons expédié l'année dernière 133,423 boucauts de sucre et près de 200,000 barils de mélasse. Nous n'avons pas de tables nous indiquant la répartition de ces envois entre les Etats libres et les Etats à esclaves de la vallée, mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que les Etats libres en consomment les trois cinquièmes, eu égard à leur population. Ainsi, tandis que les Etats de l'Atlantique consomment pour la majeure partie des sucres importés de Cube, c'est le Sud et l'Ouest qui absorbent les neuf dixièmes de nos produits. Cependant on consomme également dans cette région des sucres et des mélasses de Cube, puisque en 1859 on a importé, à la Nouvelle-Orléans seulement 16,948 caisses et barils, et 3045 boucauts de sucre de Cube, et 17,271 boucauts et tierçons et 3526 barils de mélasse.

La Géorgie et la Caroline du Sud sont pour nous de faibles consommateurs, car Savannah et Charleston n'ont reçu dans toute l'année que 3,000 boucauts de sucre et 2200 barils de mélasse environ. Cela tient sans doute à ce que ces Etats importent d'assez fortes quantités de sucre de Cube. Dans la même période de temps nous avons envoyé aux trois ports de la Virginie 2590 boucauts de sucre et 2863 barils de mélasse ce qui est peu pour un Etat aussi peuplé. Baltimore a reçu 2961 boucauts de sucre et 8629 barils de mélasse. Cette place est encore un pauvre marché pour nous, car au 1er août 1860 tandis que le stock de sucre étranger y était de 10,078 boucauts et de 24,009 caisses et sacs, celui de sucre louisianais n'était que de 47 boucauts.

Par les chiffres que nous avons donnés, on peut voir qu'une rupture de l'Union suivie de part et d'autre de mesures douanières hostiles, aurait pour effet de causer une grande perturbation dans le placement de notre principal produit. Si la confédération du Sud ouvrait ses ports libres aux marchandises européennes et taxait celles du Nord, nul doute que celui-ci par esprit de représailles n'affranchît les sucres de Cube et n'imposât les nôtres. Il faudrait alors retrouver au Sud les consommateurs que nous aurions perdus au Nord, et même obtenir un traité qui nous permît de conserver nos débouchés de l'Ouest. Le sucre est pour nous un objet précieux d'échange avec les produits divers de la vallée et cela nous amène naturellement à parler de l'importance du commerce qui se fait entre la Nouvelle Orléans et l'Ouest au moyen de la grande artère fluviale, que sillonnent nos flottes de bateaux à vapeur. Cette matière fera l'objet d'un prochain article.

VOTE DE LA LOUISIANE.—Le vote complet de toutes les paroisses moins deux De Soto et Vermillion dont on ne connaît que les majorités donne le résultat suivant: Breckinridge 22,147; Bell 19,711 et Douglas 7,620. Le total est de 49,478 et en y ajoutant les deux paroisses qui manquent il dépassera 50,000. C'est le plus fort vote qui ait jamais été donné.

LE MAJOR BLANCHARD—*Exercices.*—Quelques-uns de nos principaux citoyens forment une compagnie qu'instruira cet officier distingué. Tous les noms doivent être transmis immédiatement au secrétaire, Rufus Dolbear Jr. MM. Alfred Montes & Co, offrent l'usage gratuit des chambres.

☞ Marchandises sèches — Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de G. Lesumont, Blache & Co, No 69, rue de Chartres—Conditions à la vente.

☞ 150 caisses bottes, souliers et brodequins.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de souliers et brodequins, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de G. Lesumont, Blache & Co, No 69, rue de Chartres—Conditions à la vente.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Banques de la Géorgie.

Milledgeville, 26 novembre.—Les deux chambres de la législature ont passé aujourd'hui à de fortes majorités le bill qui relève les banques de l'Etat de la déchéance encourue par elle. On s'attend à ce que le gouverneur oppose son veto au bill. Mais les chambres passeront le bill malgré le veto.

THEATRE DE L'OPERA.—*La part du Diable.*—Ce charmant ouvrage d'Auber est presque une nouveauté pour notre public; il a été repris lundi dernier avec un succès dont la plus large part revient à Mme FAURÉ, qui a chanté le rôle principal avec ce goût, cette agilité et cette vocalisation exquise que tout le monde lui connaît. Mme FAURÉ porte avec beaucoup de grâce et d'aisance le costume masculin; elle joue avec intelligence le rôle de *Carlo Broschi*. Elle a été surtout fort applaudie dans le morceau capital de l'ouvrage: "*O roi de la terre*" et dans le joli duo avec Mme Preti (*Casilda*) où cette dernière artiste a partagé avec elle les applaudissements.

Le public de l'opéra connaît déjà depuis longtemps le remarquable talent et la charmante voix de Mme PRETI; nous n'avons donc rien à lui apprendre à ce sujet; mais si la haute valeur de la cantatrice ne donnait aucune prise à la critique, le talent de la comédienne laissait parfois à désirer; c'est donc pour nous un plaisir de constater que dans la *Part du Diable*, et surtout dans le rôle de *Berthe de Simiane*, des *Mousquetaires*, la spirituelle artiste vient de nous prouver que pour elle *vouloir, c'est pouvoir*. Le progrès marqué que ce dernier rôle a révélé chez Mme PRETI et le double succès qu'il lui a valu sont d'un excellent augure pour les créations que son nouvel emploi lui fera aborder pendant le cours de la saison.

M. CABEL a eu de bonnes inspirations dans le rôle de *Raphael*, qu'il a chanté d'une façon fort agréable. M. VANLAIR et Mme RICHER se sont bien acquittés des rôles un peu sacrifiés qui leur étaient échus et M. PETIT-DELAMARRE a fait rire dans celui du vieux précepteur de Raphael.

Le voyage de M. Perrichon a été bien accueilli dimanche dernier, grâce à M. CARRIER qui a parfaitement joué le personnage principal et à M. CHOL, qui a été fort drôle dans le rôle épisodique du *Majoren*. L'attrait de cette nouveauté amusante et des *Pattes de Mouches* avait attiré beaucoup de monde à cette représentation.

Demain jeudi on reprendra le *Trouvère* avec Mmes Comte Borchard et Lacombe, MM. Mathieu et Melchisédec.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de ville.—Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier soir. La première communication lue a été celle du maire, relative à la pétition faite par les commerçants qui avoisinent le quartier français et qui sont lésés dans leurs intérêts par les marchands ambulants qui occupent l'espace entre les deux marchés, espace dont les fermiers des halles prélèvent un impôt. Le maire recommande au Conseil de prendre des mesures promptes et décisives à ce sujet.

Le comité des rues et débarcadères a envoyé un rapport pour la vente d'un contrat pour le nettoyage du canal de la rue Claiborne, depuis l'Esplanade jusqu'aux Champs Elysées et pour le creuser depuis les Champs Elysées jusqu'à la rue St Antoine.

Cette demande a été adoptée. La taxe imposée aux marchands de café à change de $1 à 75 cts.

Le Conseil des Assistants-Aldermen a tenu sa session hier; le rapport de l'encaisse du trésorier est de $4,064. Les résolutions du Conseil des Aldermen à l'égard des marchés ont été adoptées.

La compagnie du chemin de fer de Carrollton s'adresse une pétition dans laquelle elle déclare céder en don à la ville un terrain de 70 pieds de front sur la rue Poydras et 42 pieds sur la rue Baronne, à la condition que la ville lui cède le droit d'établir des rails entre le canal et la rue Jackson, [illegible].

Cette pétition a été renvoyée devant le comité des rues.

Une résolution rapportée par le comité de finances autorise le maire à passer un contrat avec la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans pour l'éclairage de la ville durant toute l'année sans aucune exception de jour, au prix, par année, de $45 par bec.

Le Conseil s'est ensuite ajourné.

Première Cour.—William Gallagher, accusé de tentative de vol au préjudice de Michael McGovern, a été jugé hier et acquitté.

Thomas Hughes, accusé de tentative de viol sur la personne de Mary Fitzpatrick, a été déclaré coupable d'assaut — Les preuves n'ont pas établi clairement que le prévenu eut l'intention de commettre le viol et le doute a été en sa faveur. [illegible]

L'Avocat de District n'a pas trouvé lieu à poursuivre les personnes suivantes: Jacob Fitsch, accusé de tentative de meurtre; Richard Williams, Wm Manning et Thomas Clifford, accusés de vol; Jas McRoberts, accusé d'assaut et batterie.

Le juge a chargé M. T. E. Camus de défendre Wm Healey, accusé de vol.

Les affaires "l'Etat vs James Reed et Philippe Sary, accusés de meurtre" seront appelées aujourd'hui. Il est probable que les avocats de Sary ne seront pas prêts, ainsi que ceux de Reed.

Recorder du 2me District.—Henry Helby et Ellis Baxter, alias Richard Burke, ont été envoyés devant la Première Cour de District pour larcin.

L'esclave Martha qu'un affidavit accusait d'avoir mis le feu à une maison de la rue St Philippe, entre Remparts et St Claude, dans la nuit du 19 octobre dernier, a été acquittée. Il n'y a pas eu de preuves légales contre elle.

Lina Percival s'est plainte d'avoir été grossièrement insultée par James Briggs, alias New-York Mary.

Blessé.—Rodolphe Morris, domicilié dans la rue de la Levée, a été blessé au bras par la décharge d'un pistolet qu'il maniait négligemment.

Arrestation.—Goliah Fergoin a été arrêté hier par le lieutenant Coffey. On le soupçonne d'être celui qui s'est servi d'un pistolet et d'un brass knuckle contre le nommé Joe, vendredi soir, dans un café de l'encoignure des rues Chippewa et Soraparu.

On croit que Joe ne survivra pas à ses blessures. Le recorder Adams a pris sa déclaration hier soir.

Incendie.—Hier après midi, à 1 heure et demie, le feu s'est déclaré dans du coton, sur la Levée. Plusieurs balles ont été avariées.

Une erreur du télégraphe a été la cause d'une course inutile pour plusieurs compagnies de pompiers.

Nègres interrogés.—Thomas Zennings et S. W. Rogers, hommes de couleur libres, et Bob Johnson, esclave de M. Titleston Moore, ont subi un examen, hier, devant le maire Monroe sous la charge d'entretenir des relations avec des esclaves. Rogers et Johnson ont été déchargés mais Jennings a été gardé prisonnier et le chef de police fera un affidavit contre lui devant le recorder Emerson. Ce sont des nègres adroits dont la réputation n'est pas des meilleures, ils se disent dentistes. Leurs défenseurs étaient MM. Fellows et Bright.

Accident de chemin de fer.—Hier, dans l'après-midi, vers une heure et demie, une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Carrollton entre un train à vapeur et le char à cheval. Il y a eu beaucoup plus de peur que de mal, les chevaux seuls ont été blessés.

LE CONSEIL DE GUERRE DE ST CLOUD.—Nous lisons dans un journal européen:

Voici quelques renseignements sur le dernier conseil de maréchaux tenu à Saint Cloud, sous la présidence de l'empereur.

La principale question soumise au conseil était relative, dit-on, à la formation des réserves dont il est parlé depuis quelque temps. On se serait séparé sans qu'aucune résolution eût été prise, mais il aurait été formulé plusieurs propositions:

1. La formation dans chaque régiment d'un quatrième bataillon;

2. La création de divisions actives pour chaque corps d'armée. Cette proposition émane notamment de l'initiative du duc de Magenta;

3. L'organisation de réserves dans les dépôts de recrutement, à l'imitation du système de la Landwehr prussienne.

C'est, dit-on, ce dernier système qui aurait le plus de chance d'être favorablement accueilli. Quoi qu'il en soit, l'empereur, se réservant une décision ultérieure, aurait demandé que des rapports lui fussent adressés sur chacune de ces propositions.

Affaires de Syrie.

Correspondance particulière.

Au bivac, 19 octobre.

Le 9 octobre, la brigade expéditionnaire étant reliée à Beyrouth par deux points de ravitaillement, l'un à Kab Elias, l'autre à Beit ed-Din, le général a lancé des colonnes légères dans le Liban pour le fouiller en tous sens.

Le but évident de cette opération a été de protéger la rentrée dans leurs villages des chrétiens fugitifs, d'obtenir en même temps que les Druses déposassent les armes pour reprendre leur vie régulière d'agriculteurs, et de prouver ainsi aux Turcs que l'intervention française, loin d'exciter un soulèvement religieux, était le seul moyen de rétablir la paix et la concorde.

Il faudrait avoir le don d'ubiquité pour vous rendre compte de la marche de toutes ces petites colonnes, mais en suivant à peu près pas à pas les troupes que le général a gardées sous son commandement immédiat, il sera facile de vous décrire la physionomie de l'expédition.

La colonne du général est arrivée le 9 octobre à Mdeiridj et le 10 à Btétir. Dans la prévision d'une rencontre sérieuse avec les Druses, cette colonne avait été composée d'un détachement de tous les corps d'infanterie de la brigade, afin que chacun eût sa part d'un succès.

El Mdeiridj est un chantier de la route de Damas commencée à Beyrouth par la Compagnie ottomane.

Btétir est un village qui a échappé aux massacres du mois de mai. Druses et chrétiens y vivent côte à côte en assez bons amis. [illegible] s'est d'autant mieux trouvée de cette heureuse exception, qu'après avoir échappé au pillage, elle a acheté à vil prix les cocons volés par les assassins de Deir el Kamar.

En visitant Btétir, il était naturel de chercher à voir la fameuse corne des femmes druses. Cette corne, appelée *tantour*, ornait, il y a dix ans encore, le front de toutes les femmes du pays, druses, chrétiennes, musulmanes. Depuis lors, la mode s'en est tellement perdue, qu'en demandant à voir un tantour on est sûr d'exciter le rire des jeunes. L'une d'elles a pourtant été assez obligeante pour attacher sur sa tête ce long cône d'argent, au sommet duquel elle a placé un grand voile blanc sous lequel elle s'est empressée de cacher, en rougissant, son gracieux visage.

Le 13, à Beysour, nous avons trouvé tous les beaux vieillards druses résignés à obéir au général pour obtenir que leur magnifique village fût respecté.

Le 14, nous avons traversé Abel, village délicieux et à moitié chrétien, où nous avons reçu un accueil dont nous conserverons le doux souvenir. Le 14 était un dimanche; les jeunes vierges du Liban, dans tout l'éclat de leur beauté et dans leurs plus beaux atours, nous attendaient rangées des deux côtés de la route, et pendant notre passage poussaient le grand cri de guerre, chantaient un interminable cantique de bénédiction, dont chaque couplet était suivi d'un chœur de you! you! you! Les femmes offraient de l'eau fraîche à nos soldats altérés [illegible] fleurs d'oranger. C'était gai, enthousiaste, gracieux, enivrant au possible.

Le soir, nous campions à Deir-el-Kamar. Ce sont toujours ces ruines que nous avions vues le 26 septembre avec les cadavres qui ont été ensevelis, le sérail, la caserne nettoyés, et une compagnie du 13e de ligne protège les veuves et les orphelines qui commencent à revenir dans leur cité, jadis si coquette et maintenant si désolée. Nos braves soldats sont émus par tant de malheurs, et mettent un soin à les respecter ils les soulagent noblement en partageant leur soupe avec ces infortunés.

Le 15, nous avons été nous ravitailler à Beït-ed-Din, ce célèbre château de l'émir Beschir-Schehad, ce monument d'un grandiose tout oriental et qui est en ce moment occupé par le 13e de ligne.

Le lendemain, on s'est remis en route pour Medjed el Mayseh. Marcher, marcher toujours avec aisance et gaîté, dans des chemins de chèvre, à travers des montagnes admirablement cultivées, n'est-ce pas une belle vie pour des incomparables fantassins?

Le 17, à Medoun, le 18, à Aïn-Sahité, on a eu la preuve que les Français commencent à être connus dans le Liban. On les sait bons et généreux, on les voit intrépides, infatigables, on admire leur industrie et leur bonne humeur. Nous gagnons tous les cœurs.

Le 19, la pluie m'ayant bloqué sous ma tente à Aïn-Sateur, je vous écris la présente, comme dit le troupier, avec la confiance que je la jetterai moi-même demain à la poste de Beyrouth, laissant à d'autres le soin de garder pendant l'hiver Beit-ed-Din et Kab-Elias, nos deux premiers pas vers Beyrouth.

ANGLETERRE.

Voici le texte de la nouvelle dépêche adressée par lord John Russell à sir James Hudson, au sujet des affaires de l'Italie méridionale:

"Ministère des affaires étrangères, 27 octobre.

"Monsieur,

"Il paraît que les derniers actes du roi de Sardaigne ont été fortement désapprouvés par quelques-unes des principales cours de l'Europe. L'empereur des Français, en apprenant l'invasion des Etats du pape par l'armée du général Cialdini, a retiré son ministre de Turin, exprimant en même temps l'opinion du gouvernement impérial en condamnation de l'invasion du territoire romain. L'empereur de Russie a, nous dit-on, déclaré en termes énergiques son indignation de l'entrée de l'armée du roi de Sardaigne sur le territoire napolitain, et a retiré sa mission tout entière de Turin. Le prince-régent de Prusse a également pensé qu'il était nécessaire de communiquer à la Sardaigne ses sentiments de mécontentement, quoiqu'il n'ait pas pensé qu'il fût nécessaire de retirer le ministre de Prusse de Turin.

"Après ces actes diplomatiques, il ne serait guère juste pour l'Italie ou respectueux vis-à-vis des autres grandes puissances de l'Europe, que le gouvernement de S. M. réservât plus longtemps l'expression de son opinion.

"En se prononçant, toutefois, le gouvernement de S. M. n'a nullement l'intention de soulever une discussion sur les motifs qui ont été donnés au nom du roi de Sardaigne pour l'invasion des Etats romains et napolitains. Que le pape fût ou non justifié à défendre son autorité par le secours de levées étrangères; que le roi des Deux Siciles, en conservant déployé son drapeau à Capoue ou à Gaëte, pût être considéré comme ayant abdiqué, ce ne sont pas là des arguments sur lesquels le gouvernement de S. M. se propose de s'étendre.

"Les grandes questions qui lui paraissent en discussion sont celles-ci:

"Le peuple de l'Italie avait-il le droit de réclamer le secours du roi de Sardaigne pour le délivrer de gouvernements dont il était mécontent? Et le roi de Sardaigne avait-il le droit de donner l'appui de ses armes au peuple des Etats romains et napolitains?

"Il paraît qu'il y a eu deux motifs qui ont engagé le peuple des Etats romains et napolitains à s'unir de leur plein gré pour le renversement de leurs gouvernements. Le premier de ces motifs était que le gouvernement du pape et celui du roi des Deux Siciles veillaient si mal à l'administration de la justice, à la protection de la liberté personnelle, et au bien-être général de leurs peuples, que leurs sujets ont regardé le renversement de leurs maîtres comme un préliminaire nécessaire à toute amélioration de leur condition.

"Le second motif était que, depuis l'année 1849, la conviction s'était établie que la seule manière dont les Italiens pussent assurer leur indépendance contre le contrôle des étrangers, était de constituer un gouvernement fort pour la totalité de l'Italie. La lutte de Charles-Albert, en 1848, et la sympathie que le roi actuel de Sardaigne a montrée pour la cause italienne, ont naturellement produit l'association du nom de Victor Emmanuel à l'autorité unique sous laquelle les Italiens aspirent à vivre.

"En considérant la question à ce point de vue, le gouvernement de S. M. doit admettre que les Italiens eux-mêmes sont les meilleurs juges de leurs propres intérêts.

"L'éminent juriste Vattel, discutant la légalité de l'appui donné par les Provinces Unies au prince d'Orange quand il a envahi l'Angleterre et renversé le trône de Jacques II, dit: "L'autorité du prince d'Orange a eu sans doute une influence sur les délibérations des Etats Généraux, mais elle ne les a pas entraînés à commettre un acte d'injustice, car lorsqu'un peuple, pour de bonnes raisons, prend les armes contre un oppresseur, ce n'est qu'un acte de justice et de générosité d'aider de braves gens à la défense de leurs libertés." Par conséquent, d'après Vattel, la question se réduit à ceci: le peuple de Naples et le peuple des Etats romains ont-ils pris les armes contre leurs gouvernements pour de bonnes raisons?

"Sur cette grave question, le gouvernement de Sa Majesté soutient que les peuples en question sont eux-mêmes les meilleurs juges de leurs propres affaires. Le gouvernement de Sa Majesté ne se croit pas justifié à déclarer que les peuples de l'Italie méridionale n'avaient pas de bonnes raisons pour refuser soumission à leurs anciens gouvernements, le gouvernement de Sa Majesté ne peut donc prétendre blâmer le roi de Sardaigne de les secourir.

"Il y a, toutefois, une question de fait. Il est affirmé par les partisans des gouvernements tombés que le peuple des Etats romains était attaché au Pape, et le peuple du royaume de Naples à la dynastie de François II, mais que les agents sardes et les aventuriers étrangers ont renversé par la force et par l'intrigue les trônes de ces souverains.

"Il est néanmoins difficile de croire, après les événements étonnants que nous avons vus, que le Pape et le roi des Deux Siciles possédassent l'amour de leurs peuples. Comment se fait-il, doit-on se demander, que le Pape ait vu l'impossibilité de lever une armée romaine, et qu'il ait été forcé de compter presque entièrement sur des mercenaires étrangers? Comment est-il arrivé, en outre, que Garibaldi ait conquis presque toute la Sicile avec 2,000 hommes et ait marché de Reggio sur Naples avec 5,000? Comment, si ce n'est par la désaffection universelle du peuple des Deux-Siciles? Et on ne peut prétendre que ce témoignage de la volonté populaire soit un caprice ou sans cause? Il y a quarante ans que le peuple napolitain fit une tentative régulière et modérée pour réformer son gouvernement, sous la dynastie régnante. Les puissances de l'Europe, réunies à Laybach, résolurent, à l'exception de l'Angleterre, d'écraser cette tentative par la force. Elle fut étouffée et une grande armée étrangère fut laissée dans les Deux Siciles pour maintenir l'ordre social. En 1848, le peuple napolitain essaya de nouveau de maintenir la liberté sous la dynastie des Bourbons, mais ses meilleurs patriotes ont payé par dix années de prison le crime de s'être efforcés d'affranchir leur pays. Quoi d'étonnant alors qu'en 1860, les Napolitains, pleins de méfiance et de ressentiment, renversent les Bourbons comme en 1688 l'Angleterre a renversé les Stuarts?

"Il faut admettre indubitablement que la rupture des liens qui rattachent un souverain à ses sujets est un malheur en soi. Les notions de fidélité deviennent confuses, la succession au trône est mise en question; des partis hostiles menacent la paix de la société; les droits et les prétentions sont opposés les uns aux autres, et troublent l'harmonie de l'Etat. Cependant il faut reconnaître, d'un autre côté, que la révolution italienne a été dirigée avec une modération et une tolérance singulière. Le renversement des pouvoirs existants n'a pas été suivi, comme c'est trop souvent le cas, de l'explosion des vengeances populaires. Nulle part les vues extrêmes des démocrates n'ont prévalu. L'opinion publique a paralysé les excès du triomphe public. Les formes respectées de la monarchie constitutionnelle ont été associées au nom d'un prince qui représente une ancienne et glorieuse dynastie.

"En présence de ces causes et des circonstances accessoires de la révolution de l'Italie, le gouvernement de Sa Majesté ne peut voir de raisons suffisantes pour le blâme sévère dont l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie ont frappé les actes du roi de Sardaigne. Le gouvernement de Sa Majesté aime mieux tourner ses regards vers la perspective agréable d'un peuple construisant l'édifice de ses libertés, et consolidant l'œuvre de son indépendance au milieu des sympathies et des vœux favorables de l'Europe.

"Je suis, &c, "JOHN RUSSELL.

"A sir James Hudson, &c., &c.

"P.S.—Vous êtes libre de donner copie de cette dépêche au comte de Cavour."

—On lit dans une *Correspondance générale* de Londres du 5 novembre:

"C'est, on le comprend, la dépêche de lord John Russel qui fait le sujet, non-seulement des commentaires de tous les journaux, mais encore de toutes les conversations.

"Il y a eu évidemment dans le corps diplomatique une vive agitation qui se traduit par des reproches amers, on ne le nie point, il est vrai, que l'Angleterre n'eût le droit d'exprimer très-hautement ses sympathies en faveur de la Sardaigne et de l'Italie, mais on affirme que lord John Russell a dépassé le but et qu'il a justifié les révolutions de tous les pays dans tous les temps, les tentatives contre toute autorité constituée. Il n'y a pas de cause en effet, nous dit-on, dans ces régions qui n'affirme avoir pour elle d'excellentes raisons à invoquer et à faire valoir, et par conséquent qui ne soit légitime. Les habitants des Iles Ioniennes seraient mieux fondés peut-être que qui que ce soit, à invoquer la doctrine de Vattel et de lord John Russell.

"Le mécontentement officiel du corps diplomatique va se traduire par un fait significatif,—c'est-à-dire par une abstention du dîner du lord-maire, le 9 de ce mois à Guildhall.

"Les ministres d'Angleterre lord Palmerston et lord John Russell à leur tête, assisteront à ces agapes civiques, mais M. de Persigny n'y sera pas plus que le comte de Lodolf; le comte d'Apponyi ni le baron de Brunnow n'y assisteront; enfin il paraît qu'il n'y aura en réalité que le nouvel ambassadeur de Perse et le représentant de cette petite république de Honduras qui a failli succomber hier sous l'invasion de Walker. Cette absence générale du corps diplomatique a été le résultat d'une décision concertée entre les représentants des cours de l'Europe à la cour de Saint-James, et elle a été notifiée par l'un d'eux au lord maire. On comprend, en effet, la situation difficile des membres du corps diplomatique qui auraient eu à répondre à un toast général et vague, si réservé qu'eût été leur langage il eût été forcément peu satisfaisant à la fois pour le comte d'Apponyi et le marquis d'Azeglio.

"Le banquet du lord-maire sera donc privé de la présence des représentants des cours étrangères, grâce à la surprenante dépêche de lord John Russell."

UNE CIRCULAIRE AUTRICHIENNE.—Nous trouvons dans l'*Indépendance belge* la dépêche suivante:

"Londres, mardi 6 novembre.

"L'*Agence Reuter* publie une dépêche de Vienne annonçant que le ministre des affaires étrangères, M. de Rechberg, vient de publier une circulaire dans laquelle il dit que l'entrevue de Varsovie a eu pour but de resserrer les relations des souverains qui y ont pris part et de concerter leur conduite.

"M. de Rechberg constate le parfait accord qui existe entre les trois monarques, mais dit que la non-intervention en Italie n'a été arrêtée, [illegible]."

L'*Indépendance* fait, au sujet de cette dépêche, les restrictions que voici:

"Nous ne sommes pas en mesure de garantir l'authenticité de cette circulaire; mais qu'elle émane ou non du cabinet de Vienne, l'ensemble des idées qu'elle exprime s'accorde bien avec le caractère que, du premier jour, nous avons attribué à l'entrevue de Varsovie, et elle confirme plus que jamais l'inanité des craintes de ceux qui envisageaient les conférences comme le point de départ d'une guerre contre l'Italie, provoquée par l'Autriche, avec l'appui moral de la Prusse et de la Russie."

HONGRIE.—Le *Pesti Napto* publie la déclaration collective suivante de MM. le comte J. Andrassy, Melchior de Lonlay et Kolomoan de Tisza:

"A notre avis, la patrie vient d'entrer dans une période où le devoir de tout patriote est de prendre la place où, selon sa conviction, il sera le plus utile à son pays. Nous soussignés, après mûr examen de la situation, nous sommes convaincus que, si la confiance de nos compatriotes nous en juge dignes, nous ne pouvons remplir notre devoir envers la patrie qu'en élevant la voix, dans la seconde Chambre, pour la défense de ses droits légaux. C'a été là une des causes qui nous ont fait refuser la dignité de grands gespans à laquelle nous étions nommés.

"Nous reconnaissons en même temps que dans cette remarquable période rien n'est plus important que d'amener, par le rétablissement des comitats, la prompte entrée en vigueur de l'autonomie de la Hongrie, base et boulevard de notre Constitution, vieille de huit cents ans. Nous jugeons nécessaire de faire mention publique de cela, afin qu'on n'attache point à notre refus plus de portée que nous lui en donnons nous-mêmes."

Le *Magyar Sajto* cite encore comme ayant refusé le gespanat le comte L. Csaky, le comte G. Karolgi, et ajoute que, suivant un bruit, seize autres vont suivre cet exemple.

LES UNITAIRES ALLEMANDS.—On écrit de Francfort, le 4 novembre, à la *Gazette de Cologne*:

"Hier soir a eu lieu ici une réunion du Nationalverein. Près de 400 personnes de diverses nuances politiques y assistaient. On y remarquait plus de cent industriels et commerçants d'Offenbach.

"Le Dr J. Muller, président du Corps Législatif francfortois, a ouvert la discussion par un exposé du but de l'association et de ses tendances, sur quoi l'avocat Metz, de Darmstadt, a établi que, selon ses statuts, elle ne poursuit qu'une seule fin; un pouvoir central unitaire et un Parlement allemand; mais que, d'après son programme, elle tend à y arriver en plaçant à la tête de l'Allemagne la Prusse, qui combat ouvertement et énergiquement pour l'unité nationale. Mais alors, a-t-il ajouté, la Prusse s'absorbera dans l'Allemagne, et le drapeau noir et blanc disparaîtra devant le drapeau tricolore. L'Autriche Allemande ne sera pas non plus abandonnée par le parti national. Au contraire tous les efforts doivent tendre à l'unir étroitement avec le reste de l'Allemagne.

"En terminant, les membres d'Offenbach ont résolu de publier tous leurs noms par la voie des journaux, afin d'épargner des recherches aux autorités qui ont déjà entamé des instructions contre quelques-uns d'entre eux. On s'est séparé à onze heures en échangeant la promesse de travailler de toutes ses forces à l'unité de l'Allemagne."

FAITS DIVERS.

Un correspondant de l'*Abeille du Nord* raconte que Schamyl a donné un dîner à l'occasion de l'arrivée de la femme de son fils aîné, nommée Kerimeto, connue au Caucase pour sa beauté, et fille de Daniel Bek. Maintenant l'iman est entouré de toute sa famille et se trouve parfaitement heureux. Il y avait à table, outre les convives, tous les membres masculins de la famille Schamyl. Le dîner était tout à fait européen, apprêté par un cuisinier habile, et s'est terminé par des fruits et du café; mais comme avant le dîner on n'a pas présenté d'eau-de-vie, et qu'à table, au lieu de vin, il n'y avait que de l'eau, de l'hydromel et de la limonade gazeuse, on n'a pu dire que cette abstinence ait été fort goûtée par les convives. Après le dîner, l'iman remercia ses hôtes de l'honneur qu'ils lui avaient fait, et les a priés d'excuser l'absence de vin à table, en donnant pour motif que l'usage de toute espèce de vin ou liqueur lui était défendu par sa croyance. Le lendemain quelques dames de Kalouga ont fait une visite à Kerimeto, et toutes s'accordent à dire qu'elle est vraiment d'une beauté admirable.

L'une des femmes de Schamyl, nommée Schouanète, a témoigné à cette occasion un grand regret de ce qu'on les tienne enfermées, et il est évident que, si le prisonnier l'avait permis, les filles des montagnes se seraient volontiers familiarisées avec la vie européenne.

(*Journal de Saint Pétersbourg.*)

— Une lettre de Shanghai, du 10 août, publiée par le *Journal des Débats*, contient de curieux détails sur la part que certains aventuriers prennent à la lutte entre le gouvernement impérial de Pékin et la grande insurrection chinoise.

"Un certain nombre d'aventuriers étrangers, dit cette lettre, se sont fait une triste et sanglante réputation. Quelques-uns se sont enrôlés dans les hordes rebelles, et ce sont ceux dont on entend parler rarement. Parfois, les impérialistes les voient, chargeant à la tête d'une troupe de Taï-pings avec cette furie occidentale à laquelle l'apathie des hommes de l'Est ne résiste presque jamais; mais on ne sait pas précisément ce qu'ils sont. D'autres flibustiers non moins intrépides ont mis leur valeur vénale au service du gouvernement chinois. Parmi eux, un Américain nommé Ward, s'est fait un renom particulier. Il avait réuni autour de lui une troupe de 400 à 500 Tagals, indigènes de Manille, et une douzaine de matelots appartenant à diverses marines occidentales. Lui et ses hommes étaient payés par le tou-taï, le préfet de Shanghaï, 350 taels par mois, c'est-à-dire à peu près 3,000 fr. pour le titre de colonel. Chaque Manillais avait une paie fixe de 30 taels, ou 250 fr. par mois. Mais ce n'était pas tout. Quand Ward reprenait une ville sur les insurgés, il recevait une récompense proportionnelle au service qu'il venait de rendre. Ainsi la reprise de Sung Kang avait valu au noble colonel la somme de 3,500 liv. st. (87,500 fr.). De tels cadeaux stimulèrent l'ardeur d'hommes plus scrupuleux que ne l'est sans doute M. Ward. La ville de Tsing-pou venait d'être prise par les rebelles, dans le voisinage de Shanghaï. Le tou-taï tremblait; mais Ward se chargea de tranquilliser S. Exc. Il se mit à l'œuvre de bon cœur et assuré du succès. Une somme de 36,000 taels ou 300,000 fr. devait être sa récompense personnelle. Arrivé à Tsing-pou, il donna le signal de l'assaut, et il est reçu par une grêle de balles. Mais Ward est brave, et il tient à se montrer digne de la confiance du tou-taï. Deux fois repoussé, deux fois revenu à la charge, il parvint à escalader la muraille avec une cinquantaine seulement des siens, et il s'y trouve face à face avec le chef des Taï-pings; il décharge sur lui les deux derniers coups de son revolver, et le manque. "*Damned Rascal!*" dit son adversaire en pur anglais, je vais te montrer que je tire mieux que toi," et il atteint de deux coups de feu [illegible] la mâchoire du colonel [illegible].

"Ward est néanmoins arrivé à Shanghaï; il est probable que, dans quelques jours il sera sur pied, et se trouvera de nouveau à la tête d'une bande de brigands tout prêts à venger sa défaite."

— On lit dans l'*Echo de l'Ardèche*:

"Il y a quelques années, on trouva dans les montagnes de la Drôme, une jeune fille vivant seule dans un ravin reculé et à l'état sauvage.

"Elle n'avait jamais connu d'autre asile que les bois, d'autres compagnes que les bêtes fauves. A peine couverte de quelques mauvais haillons, elle se nourrissait de racines et de glands, grimpait aux arbres comme un singe, jouait à la course avec les chevreuils, et faisait fuir les renards.

"Qui l'a mise dans cette affreuse situation? on ne l'a jamais su.

"Toujours est-il que quand on l'eut découverte et arrachée à ses bois, il y eut autour de la fille sauvage un grand empressement de curiosité. On la conduisit à Marseille, où elle fut admise à l'hôpital.

"Une grande dame qui passait dans cette ville, Mme la comtesse de B....., entendit parler de l'aventure. Elle alla voir l'enfant, s'intéressa à elle, et s'imposa la tâche difficile de la civiliser.

"Grâce à sa patiente bonté, l'enfant s'attacha à sa mère adoptive; son intelligence se développa, et sa noble institutrice lui fit reconquérir l'un après l'autre tous les privilèges de la nature humaine, le don de comprendre et sentir, la parole, le goût et la vie sociale.

"La jeune sauvage de la Drôme est aujourd'hui une grande demoiselle, parfaitement élevée et possédant à merveille ces mille talents qui sont l'accessoire obligé de l'éducation féminine. L'étrange vie de ses premières années a laissé à sa figure, qui est très belle, un saisissant cachet d'originalité."

—Une lettre de Calcutta fait connaître au *Sun* le départ pour l'Angleterre du magnifique trône de cristal qui ornait le palais du schah Jehan. Ce trône a été embarqué sur la *Saladin*. Lors de la prise de Delhi par les Mahrattes, on avait tenté de le détruire par le feu; mais on n'est parvenu qu'à l'endommager, la chaleur à laquelle il fut soumis l'ayant craquelé en divers endroits. Ce trône est un bloc de cristal de 2 pieds anglais de haut et 4 de diamètre. Il est taillé en forme de coussin, de sofa, avec des glands aux quatre coins.

—Le *Daily News* du 23 octobre rapporte le fait suivant:

"Hier lundi, on a célébré à l'église Saint-Marylebone le mariage de deux sourds-muets, M. Alfred Thomas Maxwell et Mlle Rosina Paxton. La cérémonie s'est faite par le langage des signes et des mains; le révérend Samuel Smith chapelain de l'association de secours pour les sourds et muets, officiait. Nous croyons que c'est le premier exemple, dans ce pays, où la dactylologie et la pantomime aient été employées dans une pareille circonstance. Quelques-uns des membres de la congrégation des sourds et muets, sous la direction spirituelle du révérend Samuel Smith, ont assisté à cette intéressante cérémonie."

—Nous avons à signaler, dit l'*Océan*, de Cherbourg, un fait d'avarie de mer d'une origine extraordinaire. Le brick l'*Emile-Marie*, capitaine Fatôme, venant de Granville, est arrivé dans notre port le 17 octobre avec une voie d'eau, qui s'est déclarée dans le Raz-Blanchard par suite d'un accident d'une nature très rare, [illegible]. Un énorme poisson, sans doute le scie, attaqua l'*Emile Marie* aux environs de Guernesey et lui a fait deux trous dans ses bordages; puis, dans une troisième perforation qui a 16 centimètres de profondeur, le monstre marin a laissé une partie de son arme, qui s'est rompue dans le choc, et qui a été retirée du bordage à Cherbourg, où le navire s'est mis à sec pour visiter ses plaies. Ce fragment du dard du monstre est une matière osseuse, pleine, grise d'un côté et blanche de l'autre, ayant la forme d'une lame de sabre poignard, et mesurant de 27 à 40 millimètres de largeur sur 10 à 12 d'épaisseur et 160 de longueur.

—Le *Courrier de la Moselle* rapporte les détails suivants sur l'assassinat de M. Rolland, ancien notaire, et de sa femme, à Rumilly:

"M. A. Rolland, ancien notaire, et sa femme, avaient passé lundi la soirée chez leur sœur, Mme Bernard; ils rentrèrent chez eux entre dix et onze heures. Le lendemain matin, une femme de service, en se rendant à leur chambre à coucher, s'étonne de trouver les portes ouvertes, tandis que, de son côté, la cuisinière accourait lui dire [illegible] de sang qu'elle venait de remarquer sur les dalles du corridor. Les deux femmes, effrayées, n'osèrent pénétrer seules dans la chambre de leurs maîtres et appelèrent le cocher, qui y entra avec elles.

"Le parquet était couvert de sang. M. Alexis Rolland, dont le lit n'était pas dérangé semblait reposer la tête appuyée sur sa main; il avait eu la gorge coupée d'un seul coup. Mme Rolland, les pieds pendant hors du lit et le bras tendu vers une sonnette, avait autour du cou trois larges blessures. Ces mortelles entailles paraissaient avoir été faites avec un rasoir; cependant, les victimes avaient été frappées d'un autre instrument contondant d'un côté, [illegible] de l'autre.

"Le maire et le médecin furent immédiatement appelés; le médecin n'eut qu'à constater la mort des deux victimes.

"Les assassins ont pénétré du jardin dans le salon, en cassant un carreau. On a trouvé, dit-on, sur le théâtre du crime, un marteau, une paire de tenailles, un ciseau neuf, et sur une fenêtre, une vieille lanterne.

"Les meurtriers ont bien dérangé et retourné le coffre-fort placé dans un cabinet voisin; mais soit qu'ils n'aient pu le forcer, soit qu'ils aient cru qu'il ne contenait rien, ils l'ont laissé intact. L'argenterie qui se trouvait à côté, dans la salle à manger, où une glace a été brisée d'un coup de marteau, n'a pas été touchée. Les victimes ont même conservé les bagues et bijoux qu'elles portaient aux doigts. Cependant on a dû soustraire d'un tiroir environ 200 fr. de menue monnaie."

UN SUPPLICE EN CHINE.—Nous empruntons à une correspondance particulière de la *Sentinelle du Jura* le récit pittoresque et émouvant qu'on va lire d'un supplice chinois:

Tche Fou, 21 juillet.

Il s'agissait de deux individus accusés d'avoir favorisé l'insurrection, et condamnés pour ce fait à l'aveuglement.

Mon barbier me vanta beaucoup la clémence du mandarin, qui aurait pu leur prendre la tête et qui ne leur prenait que les yeux.

Au bout d'un quart d'heure d'attente, nous vîmes arriver les patiens au milieu d'un piquet de soldats chinois; l'exécuteur de l'arrêt, avec sa robe rouge, insigne de sa dignité, marchait derrière eux. Mais ce qui m'étonna comme une apparition, ce fut de voir, à côté du plus jeune des condamnés, une femme, une vraie Chinoise! Elle me parut faire partie de ce que nous appelons en France la classe bourgeoise. Ses pieds n'étaient point déformés, elle était de petite taille et toute mignonne; ses magnifiques cheveux noirs, ses cils et ses sourcils de même couleur tranchaient sur sa peau d'un jaune mat, où ne se montrait aucune trace de coloration; ses yeux, longs comme mon petit doigt, avaient une expression que je n'oublierai de ma vie. Ils peignaient le désespoir et l'égarement.

Je la montrai d'un air interrogatif à Ho Kin. C'est le nom de mon barbier.

—C'est la pauvre Kora, me répondit-il d'un ton assez indifférent. Elle était mariée depuis quinze jours à Chang, quand il a fait la sottise de se laisser prendre.

—Mais est-il réellement coupable de ce dont on l'accuse?

—Lui! pas le moins du monde; c'est un garçon très doux et très pacifique; un peintre sur ivoire; mais il a un frère parmi les insurgés et a conservé des relations avec lui. Avant hier il a reçu des nouvelles, et, dans sa joie de le savoir vivant, il l'a dit à qui l'a voulu entendre. Cela est venu aux oreilles du mandarin, et le pauvre Chang a eu son compte. Sa femme, m'a-t-on dit, a tout tenté pour fléchir le juge. Ayant échoué, elle a demandé en grâce d'accompagner son mari, ce qui lui a été accordé. Mais, tenez, voici l'opération qui commence.

Je regardai, je cherchai les apprêts du supplice, mais j'eus beau ouvrir les yeux, je n'aperçus ni feu, ni fer, ni instrument meurtrier quelconque.

Je ne vis qu'un Chinois maniant une matière blanche et en formant quatre petites boules.

Je recourus encore à Ho Kin qui, cette fois, me regarda d'un air qui signifiait: Tu es donc un imbécile? Mais il me répondit poliment: c'est de la chaux vive.

Quand les quatre boulettes furent prêtes, elles furent enveloppées chacune dans un linge fin, qu'on mouilla, et qui fut replié trois fois sur lui-même. Après cela, on mit par dessus un linge sec; puis on plaça le tout sur les yeux des deux condamnés, en assujettissant l'appareil au moyen d'un bandeau.

Le [illegible] des joues de Kora tournait au blanc, tant elle devint pâle; mais sans se soucier de la foule et de son propre sort, elle se pencha vers le mari que probablement elle ne voyait pas, elle tomba à genoux devant son mari en joignant les mains.

De sorte que, lorsque au bout de trois minutes les bandeaux furent ôtés, le regard encore vivant de Chang tomba sur sa femme.

Alors il y eut entre eux un moment d'extase et de divine tendresse, car le visage de Kora s'illumina, ses yeux brillèrent d'une vive flamme, ses joues se teignirent de pourpre; et une beauté surnaturelle se manifesta en elle. Mais ce fut la durée de l'éclair. Presque aussitôt le regard de Chang se ternit, décrut et s'éteignit: la chaux avait fait son office, elle avait brûlé les yeux. On eût dit que Kora avait ressenti la même douleur que son mari, car la même pâleur couvrit son visage, ses yeux perdirent leur éclat, et elle tomba inanimée sur le sol.

Au même moment je crus sentir une large goutte de pluie sur ma joue. Ne riez pas, mon cher ami, c'était une grosse larme.

Oh! pauvre Kora! si jeune, si belle et si malheureuse! Longtemps son souvenir me poursuivra, longtemps je la verrai lorsque, revenue à elle et se relevant vivement, elle se plaça à côté de son mari, mit son bras sous le sien, et, belle et fière comme une Antigone d'un jeune Œdipe, dirigea les pas de l'aveugle vers le quartier qu'ils habitaient ensemble.

J'avais besoin de marcher pour me distraire, et surtout de ne pas être seul. Je renvoyai mes porteurs, ainsi que ma promenade à la mer, et je revins à pied, côte à côte avec Ho-Kin.

Vente aujourd'hui, de Bottes, Souliers et Brodequins, et Marchandises sèches.

E. ROGER & Co vendront aujourd'hui, mercredi, 28 courant, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—150 caisses chaussures et 150 lots marchandises sèches à laquelle vente l'attention particulière des acheteurs est appelée.

☞ L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER.—[illegible]

HOSTETTER & SMITH.

Troches de Brown pour les bronches. [illegible]

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, agence générale Nos 21 et 151, rue de Chartres

Merise sauvage et goudron. On compose, connu sous le nom de *Compound Syrup of Wild Cherry and Tar, du Dr Davis* [illegible]

CONSOMPTION, de la toux, des rhumes, de l'asthme, de la pleurésie, du croup, de la coqueluche, des maux d'estomac, des douleurs aux côtés, &c. [illegible] J. WRIGHT & Co.

Chacun se réjouit. ☞ Chacun se réjouit de ce qu'on ait inventé une préparation pour exterminer les rats et les ravets [illegible] **Destructeur des rats et des ravets, de Wilson.** [illegible] A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Le sang. ☞ Lorsque ce [illegible] SIROP FERRUGINEUX [illegible] A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, agence générale, 21 et 151, rue de Chartres.

BANQUE DU SUD. Nlle-Orléans, le 28 novembre 1860. UNE élection de six directeurs de cette institution pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le 12 décembre 1860, de midi à une heure P. M. THOS. LAYTON, caissier.

Banque de la Louisiane. CETTE banque sera fermée jeudi prochain, 29 du courant, à l'occasion d'actions de grâces. Les billets à l'escompte échéant ce jour là devront être payés la veille. J. J. TISSAULT, caissier.

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane. UNE assemblée de cette société aura lieu DIMANCHE, 2 décembre, à midi, dans la salle de l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées, Troisième District. Tous les membres sont priés d'y assister, car des affaires importantes seront soumises à leur considération. Par ordre de S. P. DE LABARRE, président, Aug. Lanoss, secrétaire.

UNE dame française pourrait fournir de bonnes recommandations, [illegible] à la rue Bourbon, No 138.

PRIX COUTANT. AVIS AUX CONFISEURS. NOUS avons l'honneur d'informer Messieurs les confiseurs de la ville et ceux de la campagne que nous attendons par le navire Pecot, venant du Havre, un magnifique assortiment de pastillages petits modèles que nous offrons à vendre au prix coûtant, étant un article en dehors de notre ligne d'affaires. LIONS ANDREZ, 54 et 56, rue Royale.

Citrons! Citrons! CINQ CENTS caisses citrons, en débarquement du navire City of Bath, de Messine, à vendre par LARABA, frères, 9 et 11, rue Jefferson.

Fruits au jus et à l'eau-de-vie. CENT caisses fruits au jus; 100 do fruits à l'eau-de-vie, en débarquement du navire Rachel, de Bordeaux, à vendre par LARABA, frères, 9 et 11, rue Jefferson.

CHANGE SUR PARIS, direct, à vue ou à 60 jours de vue. A vendre par J. & J. TARDOS, 65, Vieille Levée.

UN jeune homme venant d'arriver d'Angleterre, désirerait prendre pension dans une famille créole, où il serait le seul pensionnaire. Ecrire à la poste, boîte 12 [illegible]

BITTER—[illegible] caisses bitter des Arabes, à vendre par F. SANCHO, agent général, No 226, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

SUCRES, [illegible] JOS. HAIN MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47.

PROCLAMATION.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville, 22 novembre 1860.

LE gouverneur de l'Etat de la Louisiane ayant désigné le JEUDI, 29 du courant, comme jour d'actions de grâces et de prières, Les chefs de bureaux de la ville et toutes les personnes qui y seraient disposées sont priés d'observer la proclamation du gouverneur en suspendant, autant que faire se pourra, leurs occupations ordinaires ce jour là. JOHN T. MONROE, Maire. 27 nov—3t

POUR PORT AU PRINCE ET ST MARC, (Hayti)—Jour de départ, 7 décembre 1860.—La barque LAURA, fine voilière et de première classe, capitaine PIERCE, partira positivement pour les susdits ports, le 7 décembre. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, No 22, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp, No 82.

$15 de récompense. Pour l'arrestation de la mulâtresse AMELIA, âgée de 26 ans, partie marronne depuis le 10 novembre 1860. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la logera à la geôle de police. G. MARIGNY, 177, rue Claiborne.

$10 de récompense. PARTIE marronne vers le 15 courant, la mulâtresse JOSEPHINE, âgée de 40 à 45 ans, grande et mince, claire de teint, les cheveux frisés, sans doute, parlant anglais et français, ayant appartenu longtemps à la famille Le Bays. Une récompense de dix piastres sera donnée à qui la mettra en geôle ou la ramènera chez moi. VVE BLOT, 46, rue Dauphine.

SOUFRE! SOUFRE! A vendre en barils et en sacs, chez P. L. BERNARD, Pharmacien, Coin Remparts et St-Louis.

Succession de Saml. F. Hare. TOUTES les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de Samuel F. Hare sont priées de les présenter, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer à CAROLINE H. HARE, tutrice, rue Olfred, No 54, entre Tchoupitoulas et Magasins.

Tactique Militaire. LE MAJOR A. BLANCHARD, gradué de West-Point, ex-officier de l'armée américaine pendant la guerre du Mexique, a commencé, lundi, 26 du courant, à 7 heures du soir, à faire régulièrement l'exercice aux élèves de ce collège. Je me propose d'enseigner en outre la TACTIQUE MILITAIRE à tous ceux qui entreront au Collège avant le 10 janvier 1861, et j'espère pouvoir fournir 250 jeunes gens capables de commander un régiment. N.-B.—Les exercices dont il s'agit ne nuiront en rien aux études ordinaires, mais seront favorables à la santé des élèves. Ceux-là seulement y prendront part qui le désireront. Collège Commercial de Dolbear à la Nlle-Orléans. RUFUS DOLBEAR, Président.

Monsieur JULES DARANS, DOCTEUR ET PÉDICURE DE PARIS, Rue de Chartres, No 128. ☞ Tout nouvellement arrivé dans cette ville, prie la population de vouloir bien l'honorer de sa visite et assure d'avance audit public la réussite de ses procédés infaillibles. **Avis au public.** M'étant spécialement occupé des maladies secrètes en général, les personnes qui pourraient en être atteintes peuvent venir me visiter et être sûres de leur prompte guérison sans aucune prise de mercure. OBSERVATION—Pour cette dernière médication mes consultations seront gratis. 27 nov—1m

Grandes et attrayantes ventes DE Soieries noires et en couleur.

JOHN TODD, Rue de Chartres, Nos 12 et 14, *Offre un IMMENSE stock de* **Soieries de choix pour toilettes**, Aux BAS PRIX suivants: 150 pièces soieries riches pour toilette à 50 cts, valant $1 [illegible] AUSSI—300 pièces SOIERIES NOIRES, unies et à dessins, à 75 cts la yarde et au-dessus. **Les meilleurs marchés qu'il y ait jamais eu à faire!**

Importation française directe, 12 et 14...... *Rue de Chartres*...... 12 et 14. ADMIRABLE ENVOI DE **MANTEAUX ET NOUVEAUTÉS.** SUPERBES MANTEAUX EN VELOURS DE SOIE DE PARIS, avec ou sans manches, à $40 et au-dessus,—genre le plus nouveau. MANTEAUX EN DRAP FIN noir et de couleur, de tous les genres, à $7 50 et au-dessus. PALETOTS ET PELISSES noirs et de couleur, très riches. DERNIÈRES NOUVEAUTÉS. **MANTELETS SOIE, DE PARIS.** Venant d'être reçu Un autre envoi de choix De ces élégants MANTELETS DE SOIE NOIRE, A $5 le mantelet, valant $12. C'est le genre de mantelet le plus remarquable. DERNIÈRES MODES DE PARIS Qui ait jamais été offert à de pareils prix à la Nouvelle-Orléans. MANTEAUX POUR FILLETTES ET ENFANS. De tous genres et toutes étoffes. Elégants CHAPEAUX D'HIVER, reçus de Paris, faits des étoffes les plus nouvelles et les plus recherchées. CHAPEAUX DE NOCES, CHAPEAUX D'AMAZONES, PLUMES, FLEURS et autres articles de modes. 26 nov—3t JOHN TODD.

BLANCHISSEUSE. ON a besoin d'une femme blanche, bonne blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94.

Chèvre trouvée. UNE CHEVRE blanche a été trouvée. La réclamer à l'encoignure Esplanade et Amour, grocery store, chez M. Simon. On la rendra contre paiement des frais.

CHARBON. Changement de local. Nous avons transporté notre bureau (City coal office) [illegible] P. H. WILLARD.

AVIS. J. B. MAILHE, DOCTEUR EN MEDECINE DE PARIS, arrivé récemment dans cette ville, vient d'annoncer au public en général et particulièrement à ses compatriotes, qu'il vient d'établir son domicile rue St-Louis, No 83, [illegible] 28 nov—6t

AVISO. J. B. MAILHE, doctor en medecina y cirujano de Paris, que acaba de llegar en esta ciudad, tiene el honor de participar al publico que vive en la calle de San Luis, No 83, donde recibe consultas diariamente de las 10 á las 12 del dia y de las 4 á las 5 de la tarde. Muchos pacientes veran con gusto é interes que este facultativo cura las enfermedades crónicas, á pesar de su gravedad, como las siguientes: del estómago, del hígado, la disenteria, las llagas, las fistulas, sin operacion alguna, el reumatismo, enfermedades secretas, las de las orinas, del cútis, las del pecho, la efervescencia de la sangre y de los nervios, las quebraduras, la dieta, la vista, etc. NOTA.—Despues de examinar los casos arriba expresados, dará un diagnóstico de ellos verbalmente ó por escrito, segun el deseo de los interesados. Y en cuanto á los reconocidos curables, los efectos terapéuticos seran con el muy pronto verificados y los resultados garantizados. 26nov—6

ATTENDU par le navire Pecot, du Havre—50 caisses absinthe Ed. Pernod. Par le navire Rachel, de Bordeaux—100 caisses de 12 bouteilles vieux vin, 40 do vin rouge Margaux Médoc 1846, 25 do 24 d'bouteilles do 1846, 40 do 12 bouteilles, do Pontet St-Julien 1846, 25 do 21 demi-bouteilles do 1848. Par le navire Wm Bourne, de Bordeaux—50 caisses liqueurs assorties, en longs flacons, de Chauvet; 100 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut Sauterne, 25 paniers de 12 bouteilles champagne, 40 barriques vin rouge, 27 barils vin blanc Haut Sauterne, 25 futailles eau-de-vie, 20 caisses fruits au jus. Et par le navire Egypte, de Bordeaux—225 paniers anisette de Bordeaux, 35 caisses liqueurs assorties de Chauvet, en flacons allongés, 20 do fruits au jus, de 12 et 24 flacons, 27 paniers de 12 bouteilles guignolet d'Angers. A vendre par CHAUDET & NÉE, 147 et 149, rue Royale.

MADÈRE et PORTO.—En débarquement du navire Mississippi: 100 quarts porto, 100 quarts madère, 250 octaves dito. A vendre par CHAUDET & NÉE, 147 et 149, rue Royale.

A LOUER A BAIL. Pour deux ans ou davantage, une excellente résidence, située dans la meilleure partie du Quatrième District, à l'encoignure des rues Camp et Third, avec écuries et autres agréments. Un magnifique piano Erard à queue, deux voitures en parfait état, une paire de chevaux doux et bien dressés et une belle jument de selle sont à vendre. On peut les voir sur les lieux. Pour les conditions et les détails, s'adresser à BERNARD KOCK, Rue Carondelet, No 23.

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE. LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, sont prêts à fournir à leurs amis et à leurs clients, du BISULFITE DE CHAUX de cette marque si bien connue. Ils prient ces derniers de leur transmettre leurs ordres le plus tôt possible au No [illegible] Front-Levée, entre Douane et Bienville. AUGUSTIN & THIBAUT.

Avis de société. A partir du 1er octobre 1860, j'ai associé à mes affaires mon fils, J. L. Bouny. La raison de la maison sera dorénavant Vve N. BOUNY & FILS. Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1860. Vve N. BOUNY.

PAPIERS PEINTS. EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, de toutes qualités, reçus par les derniers arrivages, à vendre à des prix modérés par FRANK NEWHALL, 60, rue du Canal, coin Vieille-Levée, au premier. P. S.—Des ouvriers habiles envoyés dans n'importe quelle partie de la ville ou de la campagne.

Boulangerie Star Mécanique, Rue Thalie, Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2. N. F. RICE, Propriétaire. CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les cafés, biscuits à vin, biscuits crackers, dito pic-nic, dito à soda, pain-pilote, de marine, du français, biscuits à [illegible], do au beurre, do soda, do Boston. E. RODRIGUEZ, Solliciteur.

RESTAURANT D'EDWARD, 15, rue d'Union, Entre les rues St-Charles et Carondelet. Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert le 1er NOVEMBRE PROCHAIN. La maison est commode et bien aérée, et la location est centrale, à la portée des affaires et une des plus agréables de la ville. [illegible] seront servies dans le plus court délai. Aussi—Lunchs froids et soupers pour bals et soirées. Le soussigné ayant été employé dans les principaux restaurants de cette ville, [illegible] EDWARD DENECHAUD.

Couturières en robes demandées. PLUSIEURS bonnes couturières en robes trouveront immédiatement de l'emploi chez Mme. LEVY, encoignure Carondelet et Poydras, au-dessus de la Banque du Crescent-City-Bank.

U. LAROUSSINI & Co.

IMMENSE SACRIFICE.

LUNDI, LE 26 NOVEMBRE et les jours suivants.

Plus de $200,000 de MARCHANDISES A ETRE VENDUES SANS EGARD AU PRIX COUTANT.

Le mauvais état des affaires nous force à vendre tout notre stock, afin de faire face à nos engagements. Une meilleure occasion pour tous les acheteurs en général ne peut se présenter. Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion d'acheter chez nous, pourront voir les grandes réductions que nous avons faites dans tous les départements. Toutes ces MARCHANDISES ne seront vendues que pour de COMPTANT, vu la grande perte que nous faisons.

Plus de $40,000 de Soieries seront offertes à vil prix.

L'assortiment est un des plus complets en ville, se composant de:

Gros de Naples noir, belle qualité, à 85 c, 90 c, $1, $1 10, 1 25, 1 35.
Gros de Naples unis en toutes couleurs à 75, 95, 1 25 et 1 35.
Soieries fantaisies à 60, 75 et $1.
" brochées à 75 c.
Robes soie brochées, haute nouveauté, de $22 à 38 la robe.
Mousseline de laine en toutes couleurs à 9 cts.
Mousseline de laine en toutes couleurs à 12 1/2.
Popelines quadrillés à 15 cts;
" fantaisie à 18 cts;
Mérinos en toutes nuances à 17 cts;
Mérinos en toutes nuances à 25 cts;
" " " à 30 cts;
Cachemire unie à 85 cts;
Popelines riches, dernier genre, à 37 1/2, 40, 45, 50, 65, 70 et 85 cts.
1000 Robes barège anglais à 7 et 9 volants, à $1 50 la robe.
Barège grisaille à 12 1/2 cts la yarde;
" broché très riche à 30 cts la yarde.

BRODERIES.
Cols brodés à 15, 25, 30, 50 et $1.
" en vraie dentelle à $1 50.
" et manches en vrai guipure à $3 50, $4 et $5.
" richement brodés à $1.
Bandes brodées de 15, 25, 30, 40, jusqu'à $2 50.
Mouchoirs brodés à 75 cts.
" tout fil à $1 20, 1 35, 1 50, 1 65, 1 85, $2 la douzaine.
" à ourlets de $2 à $4 [illegible]
Grands mouchoirs pour hommes de $1 25 à $3 75 la douzaine.
Jupons brodés jaconat à $1 50 c.
Cols et Manches guipure valenciennes de $1 50 à $1 50.

ARTICLES POUR DEUIL.
Mousseline de laine noire à 12 1/2 c.
" à 15 c.
" tout laine à 25 cts.
" très fine à 28 cts.
" à 33 cts.
Mérinos noir à 17 cts.
" à 25 cts.
" très fin à 35 cts.
Cachemire noir à 85 cts.
" à 90 cts.
BARPOUR, TAMISE, ALEPINE, &c.
Cols crêpe à 30, 35, 45 et 50 cts.
" et manches crêpe à $1 15, $1 25 et 1 75.
" extra fin à $2 50.
Châles deuil à $2 50 et $3 50.

GANTS ET GANTELETS pour dames et enfants, de 15, 25, 35, 50 et 75 cts. Véritables gants de Jouvin à $1.
Bas pour dames à $1, 1 20, 1 50 et 1 75.
" anglais de $3, $3 50 et $4.
" pour enfants depuis $1 jusqu'à $2 25 la douzaine.
Chaussettes enfants do do
Bas cachemire pour enfants à 12 1/2 cts la paire.
Nappes blanches et écrues à 45, 55, 60, 85 et $1.
" damassées à $1 15, 1 25 et 1 75.
Serviettes à 75, $1 et 1 25 la douz.
Damas blanc et écru pour nappes de 25, 33, 37 1/2 et 50 cts la yarde.
Toiles pour chemises pur fil à $1 75 cts la pièce.
" pour " très fine, $6.
" pour " à $7 50, $9 et $10.
Devants de chemises à 12 1/2, 15, 20 et 25 cts.
Cotons blancs à 7 1/2, 8 et 8 1/2.
Cotons écrus de 5, 6 1/2 et 8.
" à draps de 13 1/2, 18, 25, 30 et 35 cts.
Couvertes blanches à $2 75 la paire.
" de $3 50 à $5.
" grises à 1 75 la paire.

Un assortiment complet d'articles d'habitations que nous vendrons dans les mêmes proportions.

C'est probablement une occasion qui ne se présentera jamais, de pouvoir acheter des marchandises à un aussi bas prix, mais les circonstances nous forcent à faire un tel sacrifice. Nous conseillons à tout le monde d'en profiter. Notre personnel étant beaucoup plus fort que la semaine dernière, tout le monde pourra être servi convenablement.

U. LAROUSSINI & CO, No 137, rue du Canal, et aux coins Baronne et Poydras. 26nov—1m

☞ **Attention!** ATTENTION!!

MAGASIN JACKSON ENCOIGNURE STE-ANNE & CHARTRES.

A partir de ce jour, les soussignés offriront en vente leur GRAND ASSORTIMENT DE **Marchandises sèches** à une réduction DE **quarante pour cent** *au dessous du PRIX COUTANT.*

Le public en général est invité à visiter leur établissement et à profiter du grand sacrifice qui leur est offert en ce moment.

TURCOTTE & BLANCAND. 26 nov—3f

EDMOND FROIDEVAUX, 59........Rue de Chartres..........59

INFORME respectueusement les dames, que les marchandises aujourd'hui dans son magasin de dentelles, lingeries et confections sont entièrement nouvelles et toutes importées de cette saison; qu'achetées avec le plus grand soin dans les premières maisons de Bruxelles et de Paris, les dames sont assurées de ne trouver chez lui que des articles d'un goût exquis et d'une fraîcheur irréprochable. NOTA—Deux ateliers ont été ajoutés à la maison, l'un de modes, l'autre de confections et de robes. Les dames sont priées de vouloir bien essayer du mérite des deux demoiselles amenées de Paris et qui dirigent ces ateliers. 23 nov—15

Ed. FROIDEVAUX, 59........Rue de Chartres........59

A REÇU par les navires Globe, Baden, Bamberg, Wurtemberg, Johannisberg, Guttemberg, la plus grande partie de son assortiment de saison; le Péquot et l'Evening Star le compléteront bientôt. Les modistes et couturières trouveront chez lui, au 1er étage, comme par le passé, toutes fournitures et nouveautés pour robes, chapeaux et confections, soit en détail qu'en gros. 3000 pièces de rubans taffetas, No 16, en toutes couleurs, [illegible] du Solferino, Magenta, Indine et Fuschia à 20 cents la yarde. 23 nov—15

EN débarquement du navire Mississippi, de Gênes—[illegible] caisses macaroni de Bologne, premier choix, [illegible] fromage Parmesan, [illegible] A vendre par M. A. CALONGNE, 206 et 207, rue Royale, enc. Dumaine.

ENC. ROYALE & CONTI.

LUCAS ET MASSON

Depuis quelque temps, vu les circonstances, la publicité des maisons de nouveautés tombe dans de déplorables confusions. Que veut-on prouver pourtant? c'est qu'on veut vendre à meilleur marché que tout le monde! pour cela, il suffirait de déclarer loyalement ses frais généraux.

A cet égard la maison LUCAS & MASSON est prête à prouver qu'elle est la seule maison de nouveautés à la Nouvelle-Orléans qui, comparant ses frais à l'importance du chiffre de ses affaires, peut, en vue des événements, mettre en vente les articles suivants, dont la qualité et la mise à prix seront une SURPRISE POUR TOUT LE MONDE.

TAFFETAS noir uni 50 cts.
SOIERIES haute nouveauté 80 cts.
ROBES taffetas à 7 volants 22 [illegible] à $12-00
POPELINES extra unies et écossaises $1-12 1/2 [illegible]
[illegible] de fantaisie double largeur 30 cts.
CHALES barège [illegible] $7-00 [illegible]
ECOSSAIS laine et soie 20 cts.
100 douzaines VOILETTES gaze 30 cts.
ROBES à 7 volants barège anglais $3-00
GRISAILLE tissé laine 10 cts.
MANTELETS soie choix $5-00.

NOUVELLE REDUCTION SUR LES INDIENNES 6 1/4 et 8 cts.

600 confections taffetas à manches forme Paletots et Pelisses seront vendus à $20-00 ne valant pas moins de 35 à 40 piastres.

Châles Cachemire brodés garnis de vraie guipure ce qui vaut partout $60 00 à $80 00.

Enfin une partie considérable de toiles à draps 12/4 à 65 cts.

Tous les articles ci-dessus énumérés seront vendus avec les mêmes réductions proportionnelles.

Parfumeries Superfine. Gants véritables Jouvin. 20nov—1m

VIVE LA CONCURRENCE!!! GRANDE EFFERVESCENCE! **THEO DANZIGER**, Encoignure des rues Royale et St Philippe. OFFRIRA [illegible] LUNDI, 26 novembre [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19. NOUS [illegible]

ECOLE PRATIQUE, 192, rue Dauphine, [illegible] *CH. CARON*, directeur [illegible]

P. CASANAVE, *Entrepreneur de pompes funèbres*, 88, Rue Bourbon, 88. [illegible]

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE. E. FAY & MASSON, Nos 90 et 10., entre Conti et St Louis. [illegible]

GALERIE DES BEAUX ARTS DE A. CONSTANT & CO. ARTISTES ET PHOTOGRAPHES, Nos 20 et 21, RUE DE CHARTRES. A. CONSTANT & Co [illegible] 15 nov—3m A. CONSTANT & Co

AUX DAMES. MADAME MAURY, SAGE-FEMME, Ex-interne de l'hospice de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier. MME MAURY, [illegible] Consultations de [illegible] rue Bourbon, 214, entre Dumaine et St Philippe.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1860.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Bud (Mme) née Arthémise Emilie Escaré; Bertrand Lacouelle Louis; Bourdier; Bergeron, Jean; Broye, Barthélemy; Carrican, Jean; Chaptain, Louis, cuisinier; Chevillon; Dienar, George; Dodez, Alexandre; Diehl, Léonard; Durand Auguste; Dubrisand, Charlemagne François; Engelmann, Louis Adolphe; Fautoux, Pierre; Fauveau, Joseph; Glasier; Habarès, Chéri; Hubert, François; Leblanc, Joséphine (Mme) née A. Esnard; Laplante Apollinaris, Mlle; La Blancherie, Mlle; Lafargue, François, charcutier; Lefevre [illegible]; [illegible]; Mayer, Pierre Jérôme; Marcenat, Pierre [illegible]; Muller, Louis (Mme Vve) née Mlle Joe Hohmann; Navarre (Mme) née [illegible]; Rocca, (Mme Vve) née M. A. Gueret; Renaud, Alexandre Théodore; Renou, Joseph; Salome, Hippolyte; Thorande, Pierre Alexandre; Toppino, Léonard, [illegible]; Ulm, Michel (Mme Vve) [illegible]; Vincent, Nicolas.

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 76, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CHAPEAUX D'ENFANS, RUE ROYALE No 201, *Entre Ste-Anne et Dumaine.* **Mlle Aglaée Lemaitre**, INFORME sa clientèle ainsi que les dames de la ville, qu'elle vient de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de CHAPEAUX D'ENFANTS. Son assortiment de chapeaux de dames est également complet. MLLE LEMAITRE se chargera comme par le passé de tous travaux de confection, pour dames et enfants. 22 nov—15t

ACADEMIE, 123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.* CETTE Académie, fondée par M. G. Rover, va reprendre, avec le concours de M. C. Legendre, gradué de l'Université de France, sa 2ème session. [illegible]

TRAITES SUR LA HAVANE pour n'importe quelles sommes, et à courte vue, à vendre par P. PEAYS & Co, 14 nov—1m COMMERCIAL PLACE, No 24

VENEZ EXAMINER! Aux Nos 215 et 217, rue Vieille-Levée, en face du marché aux viandes. [illegible]

NOUVEAU MAGASIN, FOURNITURES DE TAILLEURS. DUMAS Frères, 136......Rue de Canal......136 [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

RESTAURANT DE RICHELIEU. D. LOPEZ & Co, 63 Rue Douane 63 [illegible]

NOUVEAU MAGASIN. Spécialité de Confections, DENTELLES, LINGERIES, &c. [illegible]

LEON LAUGIER [illegible]

LOUIS MUH [illegible]

RAISINS DE MALAGA. 1,000 [illegible]

Changement de domicile. **J. A. CASADAVANT**, [illegible]

Charbon! Charbon!! [illegible] P. L. BERNARD. [illegible]

A. ROUGIEUX & Cie, CONFISEURS en GROS et en DETAIL, Encoignure des rues Royale et François. [illegible]

Bottes, Souliers, Brodequins, [illegible]

CHAMPAGNE Chs. Farre, Successeur de Max Sutaine & Co. [illegible]

SIROP PECTORAL. SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, [illegible] A vendre par E. BATTIER, pharmacien, encoignure Bourbon? et St Pierre. [illegible]

SAUMONS [illegible] DUNCAN & Co, encoignure Royale et Conti.

CANELLE—[illegible] A vendre par R. TURPIN, 35, Vieille Levée.

MAGNIFIQUE PLAN. Loterie à nombre simple de WOOD, EDDY & Co. *Magnifique Loterie pour décembre.* GROS LOT—Cinquante mille piastres—Wood, Eddy & Co, directeurs des loteries des Etats du Delaware, du Missouri et du Kentucky. [illegible]

Bureau de Commission. Nouvelle-Orléans, [illegible] A. DUPLESSIS.

AVERTISSEMENT AU PUBLIC. [illegible]

T. FITZWILLIAM, Marchand de Fournitures de bureau. [illegible]

SALON DE MODES. [illegible]

AVIS IMPORTANT. LA EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35 [illegible]

PRINCIPAL ENTREPOT des Balances de **Fairbanks**, et dépôts des [illegible] FAIRBANKS & Co.

LEÇONS de chant et de piano. [illegible]

M. P. BERNARD [illegible]

Point Cordonnerie. L'Alliance pour souliers, [illegible]

A vendre. [illegible]

MAGASIN JACKSON, [illegible]

Compagnie d'Assurance [illegible] de l'Etat de la Louisiane. BUREAU, RUE DU CAMP, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible] HENRY PEYCHAUD, [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire. Directeurs: S. FLASSAN, C. H. KERNION, A. LAFOREST, THOS. M. BLAKE, F. FUCHENO, PAUL QUEYROUZE, L. PEYCHAUD. [illegible]

HUILE DE LIN—[illegible]